

Le nombre d'employés non blancs indiqué dans les rapports présentés en vertu du Code canadien a sensiblement baissé en raison des désinvestissements. Le nombre de ces employés a diminué de 17 500 depuis 1986, sans compter les compressions d'effectifs survenues dans des affiliées encore actives, par suite de la récession. Les tableaux suivants illustrent les effets des désinvestissements sur l'emploi de 1986 à 1992 (tableau IV), ainsi que les effectifs actuels (tableau V).

**Tableau IV**

**EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES À DES ENTREPRISES CANADIENNES  
AYANT EFFECTUÉ UN DÉSINVESTISSEMENT\***

<u>Année</u>	<u>Effectif total</u>	<u>Employés non blancs</u>
1986	7 218	6 095
1987	11 312	8 757
1988	179	57
1989	2 058	1 463
1991	375	214
1992	1 947	914
Total 1986 - 1992	<u>23 089</u>	<u>17 500</u>

\* **Nota** Dans certains cas, il y a un effet à retardement; par exemple, les statistiques d'une année donnée représentent souvent le nombre d'employés pour la période de rapport de l'année précédente.

**Tableau V**

**NOMBRE D'EMPLOYÉS TOUTES CATÉGORIES ET D'EMPLOYÉS NON BLANCS  
DANS LES AFFILIÉES CANADIENNES  
(au 24 septembre 1993)**

<u>Société canadienne</u>	<u>Blancs et non-Blancs</u>	<u>Non-blancs</u>
<b>A</b> <u>Rapport présenté conformément au Code de la CE</u>		
1) Northern Telecom	683	132 <sup>6</sup>
Total	<u>683</u>	<u>132</u>
<b>B</b> <u>Rapport présenté conformément au Code canadien</u>		
1) Bocknek	6	2
2) Ambassade du Canada	46	13
3) Cott	3	0 <sup>7</sup>
4) Les Services de sécurité Ilco Unican Ltée	4	2
5) Dundee Bancorp	0	0
Total	<u>59</u>	<u>17</u>

<sup>6</sup> Au 30 juin 1993.

<sup>7</sup> Estimation.

Ce désinvestissement a eu un effet important sur l'emploi, et il convient ici de reproduire la déclaration suivante faite par l'administrateur dans son rapport de 1988, car elle reflète la situation actuelle et relance le débat sur l'opportunité pour le gouvernement canadien de préserver un Code d'éthique en matière d'emploi qui soit applicable à l'Afrique du Sud.

«Si, pas plus tard qu'en 1985, on pouvait encore dire que le nombre des employés des affiliées canadiennes et leur contribution à l'économie sud-africaine étaient importantes, cela n'est plus le cas, à quelques exceptions près. Alors qu'ils faisaient autrefois entendre collectivement leur avis au sujet des questions économiques, politiques et sociales, leur influence collective est aujourd'hui négligeable.»

Ces propos ne s'appliquent naturellement pas à l'ambassade du Canada — dont les programmes sont d'ailleurs exemplaires —, étant donné sa mission représentative. Le programme canadien aura eu au moins le mérite d'inspirer certaines des sociétés qui ont succédé aux affiliées canadiennes ayant désinvesti. À la section V, je commenterai la ligne de conduite adoptée par d'autres entreprises qui se trouvent dans cette situation et j'étudierai l'opportunité d'adopter un nouveau Code s'appliquant à des sociétés comptant actuellement dix-sept employés.